BANQUE D'ALGÉRIE

Soixante plaintes contre les banques

Les opérations de contrôle effectuées par la Banque d'Algérie au niveau de trois banques privées et publiques dans le courant de l'année dernière ont permis aux inspecteurs d'étudier 6 403 dossiers, de dresser 60 P-V pour non-respect de la législation.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Neuf P-V ont été dressés contre les banques alors que 59 autres ont concerné les opérateurs.

La Banque d'Algérie a déposé suite à ces inspections 60 plaintes au niveau des tribunaux. Pour l'année en cours, les opérations de contrôle ont commencé en juillet et concernent huit banques.

C'est le gouverneur de la Banque d'Algérie qui en a fait l'annonce hier à l'APN à l'occasion de la présentation du rapport de conjoncture. Laksaci a fait savoir qu'il existait 25 banques agréées avec une prédominance du secteur public. Elles sont soumises régulièrement au contrôle de la Banque d'Algérie selon le gouverneur qui a indiqué qu'entre 2002 et 2007, pas moins de 2 558 requêtes et demandes d'information ont été envoyées aux différentes banques soit pour les rappeler à l'ordre, soit pour leur demander des explications au sujet d'opérations douteuses.

Durant cette même période, 101 contrôles sur place ont été effectués. Ils ont permis de mettre à nu des opérations jugées dangereuses. Selon Laksaci, dans la majorité des cas, les mises en garde de la Banque d'Algérie ont permis de réduire les dérives mais n'ont cependant pas empêché les 238 plaintes pour infraction à la réglementation des changes et de la monnaie alors que les opérations de commerce extérieur ont été suspendues pour 627 opérateurs.

Le gouverneur, qui présentait hier aux députés le rapport de conjoncture, n'a pu faire l'impasse sur la crise financière qui secoue les Etats-Unis et qui menace de se propager en Europe. Il a, à ce titre, fait savoir que cette dernière est très préoccupante et que les analyses ne peuvent être optimistes. Cette situation, a, dit-il, eu des conséquences directes sur l'inflation au niveau mondial, notamment dans les pays en développement qui ont vu leur taux d'inflation passer d'un seul à deux chiffres.

Sur un plan purement interne, le gouverneur de la Banque d'Algérie a, sans surprise, dressé un bilan des plus positifs selon lequel les indicateurs sont tous au vert.

N. I.

KARIM DJOUDI N'EN DÉMORD PAS :

«L'Algérie est à l'abri de la crise financière»

Le ministre des Finances en est convaincu : l'Algérie ne sera pas touchée par la crise financière que connaissent les marchés internationaux. Djoudi l'a martelé hier en marge de la présentation du rapport de conjoncture par le gouverneur de la Banque d'Algérie. Aux journalistes qui lui demandaient avec insistance quel impact la crise pouvait avoir sur le pays, l'argentier du pays a été affirmatif. «Nous ne sommes pas présents sur les marchés internationaux. Nos banques n'interviennent pas sur les marchés hypothécaires et nous serons donc à l'abri, d'autant que nous ne sommes pas en situation d'exportation hors hydrocarbures massive» pense-t-il. Pour Karim Djoudi, ce sont les «décisions du gouvernement» qui ont permis de ne pas subir de plein fouet le séisme qui a ébranlé les Etats-Unis. «Nous avons très bien fait de ne pas écouter ceux qui nous ont conseillés de créer un fonds souverain et de procéder à la convertibilité du dinar», a-t-il conclu. Face à l'incrédulité des journalistes, Djoudi a enchaîné : «Au moment où les autres pays enregistrent des pertes, nous engrangeons des bénéfices. Je comprends que cela puisse vous paraître paradoxal !»

N. I.

TAXE SUR LES VÉHICULES NEUFS

«C'est une décision purement économique»

Interrogé au sujet de la très controversée taxe sur les véhicules neufs, le ministre des Finances a indiqué que le gouvernement pouvait revenir sur la décision mais «pas dans l'immédiat». Djoudi a indiqué à ce titre que la décision est «purement économique» et visait à faire comprendre aux importateurs de véhicules neufs que le marché algérien n'est pas «facile» et que le gouvernement veillait à la protection du consommateur.

N. I.

ADOPTION DE L'ORDONNANCE SUR LA CONCESSION DES TERRAINS RELEVANT DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ÉTAT

Le RCD dit non, le PT s'abstient

Les députés ont adopté hier le projet de loi portant approbation de l'ordonnance fixant les conditions et modalités d'octroi par concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement. Le texte a été adopté à l'unanimité par les parlementaires à l'exception de ceux du PT qui se sont abstenus et ceux du RCD qui ont voté contre. Le texte adopté définit les conditions d'octroi de terrains relevant des biens propriétés de l'Etat à travers l'augmentation de la durée de la concession de 33 à 99 ans.

N. I.

MANDATÉ PAR BOUTEFLIKA

Belkhadem réunira bientôt les Patriotes

Serait-ce la fin du calvaire pour cette catégorie de la population qui avait pris son courage à deux mains pour défendre la République, aux côtés des forces de sécurité dès le début du terrorisme en Algérie au commencement des années 1990 ? Nous sommes tentés de répondre par l'affirmative si l'on se fie aux déclarations du coordinateur régional des Patriotes, Abbas Djamel, qui prépare activement une rencontre régionale au niveau de la wilaya de Bouira.

Depuis plusieurs jours, cet élu de l'APW, d'obédience FLN et également ex-responsable des Patriotes, pour la région est de la wilaya de Bouira, reçoit dans son bureau, situé au niveau de l'APW de Bouira, des centaines de Patriotes et autres GLD de la wilaya de Bouira, mais également des wilayas de Tizi-Ouzou, Béjaïa, Médéa et M'sila.

«La rencontre régionale aura lieu dans les prochains jours et sera présidée par M. Abdelaziz Belkhadem, en sa qualité de représentant personnel du président de la République», nous dira-t-il.

Cette rencontre, qui revêt désormais un caractère officiel, sera capitale pour le devenir de cette frange de résistants, terme retenu par les Patriotes et les GLD (Groupes de légitime défense) pour les désigner, eux qui ne cessent de se battre pour un statut depuis la promulgation de la loi portant Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

En effet, selon certains GLD que nous avons rencontrés au niveau du bureau de M. Abbas Djamel, l'idée de revendiquer un statut a germé le jour où l'Etat avait promulgué un texte de loi indemnisant les repentis et les familles des terroristes. Car, pour les personnes versées dans les GLD, il n'était pas question de revendiquer quoi que ce soit auprès de l'Etat, leur engagement aux côtés des forces de sécurité s'étant fait par patriotisme. C'était pour défendre l'honneur de leur famille avant tout. Seulement ; dans leur engagement pour la patrie, il y eut des centaines – ils sont aujourd'hui pour la seule wilaya de Bouira, encore en activité quelque 18 000 GLD et quelque 5 000 Patriotes qui continuent à participer aux opérations antiterroristes - qui furent soit tués, soit mutilés et handicapés à vie. Et ce sont justement ces victimes, parmi les GLD, qui sont considérées comme étant des victimes civiles qui souffrent le plus et qui revendiquent entre autres un statut de victimes paramilitaires. Aussi, lorsque le député Kara Mohamed-Seghir a réuni ces résistants dernièrement, pour leur expliquer la démarche à suivre afin de pouvoir arracher un statut, ou du moins bénéficier des dispositions portant Charte pour la paix et la réconciliation nationale, c'était pour eux une bouffée d'oxygène, une deuxième renaissance et une reconnaissance enfin de la République envers leur sacrifice.

Des Patriotes ont été licenciés abusivement après avoir travaillé des années durant, au niveau de points sensibles comme les pipelines et les infrastructures économiques, avant d'être mis à la porte sans aucune indemnisation. D'autres travaillent encore avec un modeste salaire mensuel de 11 000 DA et sans aucune assurance. Des membres de GLD participent à la lutte antiterroriste sans aucune rémunération et se sont retrouvés, après avoir été victimes lors de ces opérations, handicapés à vie et sans aucune indemnité ou autre pension. Des membres de GLD sont morts dans l'accomplissement de leur devoir et ont laissé des veuves sans aucun revenu ni statut. Tel est le triste sort de ces milliers de résistants qui ont choisi d'être aux côtés de la République.

Des résistants qui se sont retrouvés, du jour au lendemain, indésirables dans leur propre patrie qu'ils avaient défendue au prix de leur vie. Aujourd'hui, après plusieurs années d'errance et de mépris, des responsables au plus haut niveau de l'Etat, à commencer par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, en passant par le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia, reconnaissent la justesse des revendications de cette frange de la société. C'est tout naturellement que le président de la République a, selon nos sources, délégué son représentant personnel, en la personne de Abdelaziz Belkhadem, pour rencontrer ces résistants, les écouter et recenser leurs doléances.

Des doléances qui tournent autour de la revendication d'un statut particulier du résistant ou, à défaut, d'un amendement de la loi portant Charte pour la paix et la réconciliation nationale, afin d'intégrer cette frange quant aux indemnisations et autres avantages accordés aux victimes et à leurs ayants droit ainsi que la prise en charge des épouses des handicapés et les veuves des martyrs du devoir que sont les Patriotes et autres GLD, tombés au champ d'honneur pour défendre la République.

Si ce statut de résistant venait à être promulgué, ce ne serait que justice pour ces résistants, mais encore plus, pour ceux qui ont perdu leur vie : les martyrs du devoir.

Y. Y.

ELLES N'HABITENT PAS DANS L'ENCEINTE DU PORT D'ALGER

38 familles de la rue de Gao seront délogées

Sans aucun document officiel, sans préavis et sans décision administrative, les locataires des deux immeubles situés au 1, rue de Gao, propriété du port d'Alger, seront délogés dans les 48 heures qui viennent. Ils viennent d'être informés verbalement par des agents de l'APC d'Alger-Centre de cette décision.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - Une opération qui fait suite à une action entamée il y a quelques jours, avec le relogement, dans des conditions aussi confuses que floues, de 29 familles habitant le lot 53, à proximité du port. Cette fois, ce sont 38 familles qui subiront le même sort.

La direction du port d'Alger, seule habilitée à faire sortir ces locataires, n'a pas daigné fournir la moindre explication aux familles concernées, angoissées et vivant depuis le début du mois de Ramadan dernier dans l'incertitude. Cette situation trouve son explication dans le seul arrêté ministériel n°1902, publié le 18 août 2008 par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, portant sécurisation du port et de l'aéroport d'Alger. En dehors de cet arrêté, dont les habitants ont pris connaissance par voie de presse, aucune décision émanant de la wilaya d'Alger, du port ou de l'APC d'Alger-Centre n'a été notifiée à ces familles.

Constituées en comité, ces dernières, dont une délégation s'est adressée hier à notre rédaction, ont tenté de comprendre les raisons de leur délogement, en vain.

Le seul document obtenu auprès des services de l'APC d'Alger-Centre est un bout de papier sur lequel est mentionné le dossier à fournir. Ce papier ne contient, toutefois, ni en-tête, ni signature, ni cachet de l'APC et encore moins l'objet du dossier. «Nous sommes scandalisés par ces agissements. Cette procédure est illégale et nous refusons de nous y soumettre.

C'est de l'injustice», nous dira M. Dahouche, du comité formé par les habitants. Notre interlocuteur affirme avoir pris attache avec un avocat pour défendre les intérêts de ces familles. «On paye un loyer au port d'Alger et c'est aux responsable de ce dernier de nous expliquer ce qui se passe», ajoutera-t-il. Une expulsion déguisée, puisque les habitants de la rue de Gao ne connaissent pas encore leur future destination. Ils refusent de subir le même sort que leurs anciens voisins, qui ont été relogés dans des F2, à l'ouest d'Alger.

«C'est notre droit de savoir où on veut nous jeter. Nous n'irons pas dans des F2 et le président de la République lui-même avait dénoncé le relogement des familles dans des appartements exigus», a averti M. Dahouche. Hier, les occupants des deux immeubles ont reçu des agents de l'APC qui les informaient, une fois de plus, verbalement, de l'imminence de leur déménagement.

Une opération qui se déroule en catimini, sans bruit, en violation des lois de la République. Le mutisme de la direction du port, face à cette situation, laisse croire qu'elle n'a aucun droit de regard sur ses propres biens. Le président de la République veut-il livrer le port à des investisseurs dans les plus brefs délais, sous couvert de la situation sécuritaire ?

R. M.